



Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable  
**OUEST 35 – Eau en gros**

**2018**

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>3</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE .....</b>	<b>4</b>
LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE .....	5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS.....	6
<b>LE CONTRAT .....</b>	<b>7</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	8
Les avenants du contrat.....	8
Les conventions du contrat.....	8
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>10</b>
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	11
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	12
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT.....	15
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>16</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	17
LE RÉSEAU.....	17
Répartition par matériau .....	17
Répartition par diamètre .....	17
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE.....</b>	<b>18</b>
LE RENDEMENT DE RÉSEAU .....	20
L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP).....	20
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC) .....	20
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE .....	20
LES CONSOMMATIONS DE RÉACTIFS.....	20
<b>LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE .....</b>	<b>21</b>
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2018 .....	22
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....	22
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>23</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	24
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>25</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	26
Mise en sécurité de nos réservoirs .....	26
L'Origine des fuites .....	26
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	26
Les opérations de renouvellements.....	26
<b>LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION .....</b>	<b>27</b>
<b>LE CARE .....</b>	<b>30</b>
LE CARE .....	31
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE .....	32



<b>ANNEXES.....</b>	<b>36</b>
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>37</b>
LE PATRIMOINE DE SERVICE .....	38
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes.....	38
Les installations de production.....	38
Les ouvrages de stockage .....	38
Installations de surpression .....	39
Le réseau.....	39
Les équipements de réseau .....	40
Inventaire.....	40
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE.....</b>	<b>41</b>
LES VOLUMES D'EAU .....	42
DONNÉES POUR LE RPQS .....	48
LES INDICATEURS.....	49
CONSOMMATION D'ÉNERGIE .....	50
CONSOMMATION DE RÉACTIFS .....	50
<b>LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE.....</b>	<b>51</b>
L'EAU BRUTE .....	52
L'EAU TRAITÉE .....	52
L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION.....	53
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>55</b>
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE .....	56
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>57</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	58
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	59
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	61
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	<b>64</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>70</b>



## EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Délégué didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Délégué est composé de 2 parties :

- Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...
- Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...

Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

**Parce que chaque territoire est unique**, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

Fabrice HAZARD

Le Directeur Régional LOIRE-ET-VILAINE





## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice*



## LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE



**4** ouvrage(s) de prélèvement



**3** station(s) de production

**1 354 080** m<sup>3</sup> produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

**2 132 656** m<sup>3</sup> importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

**3 268 896** m<sup>3</sup> mise en distribution sur la période de relève ramenés à 365 jours



**11** ouvrage(s) de stockage

**8 127** m<sup>3</sup> de stockage

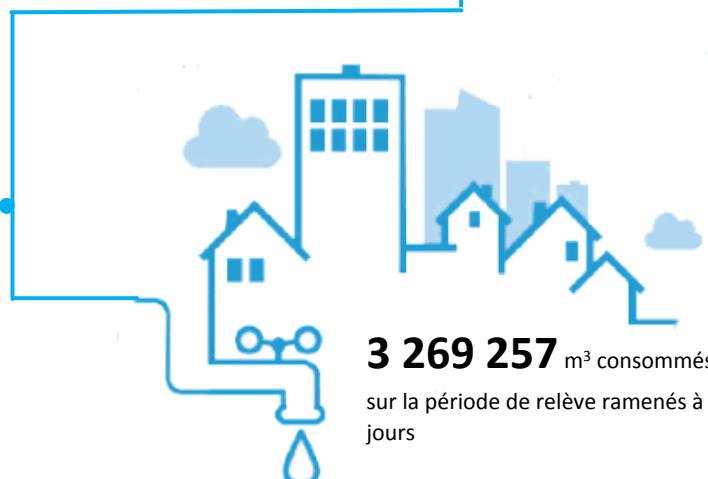
**2** station(s) de surpression

**97,168** km<sup>l</sup> de réseau



**100,2%** de rendement de réseau

**-0,15** m<sup>3</sup>/km/jour d'Indice linéaire de perte  
Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire



**3 269 257** m<sup>3</sup> consommés  
sur la période de relève ramenés à 365  
jours



## COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	1 015 269	1 354 080	33,4%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	2 681 896	2 132 656	-20,5%
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	301 029	217 840	-27,6%
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	3 396 136	3 268 896	-3,7%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m <sup>3</sup> )	3 338 176	3 269 257	-2,1%
Rendement de réseau (%)	98,5%	100,2%	1,7%
Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /km/jour)	1,57	-0,15	-109,5%
Linéaire de réseau (kml)	97,168	97,168	0,0%

Le rendement obtenu cette année est supérieur à 100%. Après contrôle de l'ensemble de nos compteurs et débitmètres, nous pensons que cela provient de l'incertitude de la mesure des comptages (5%).



## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable OUEST 35 est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2014, arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

### Les avenants du contrat

	Date	Objet
Avenant n°1	24/06/2016	Intégration du réservoir des Fraux 2000 sur la commune de Pipriac

### Les conventions du contrat

#### Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

#### *Les conventions de vente d'eau*

Collectivité destinataire	Date de signature	Date d'effet	Date d'échéance	Particularités
SIE PORT de ROCHE	22/10/2018	01/01/2019	31/12/2028	
SIE GUIPRY MESSAC SAINT MALO DE PHILY	16/10/2018	01/01/2019	31/12/2028	
SIAEP des BRUYERES	18/10/2018	01/01/2019	31/12/2028	
SM EAU DE LA FORET de PAIMPONT	18/10/2018	01/01/2019	31/12/2028	
CEBR	16/01/2019	01/01/2019	31/12/2028	
Ville de REDON	17/01/2019	01/01/2019	31/12/2028	
SDE DU MORBIHAN	26/03/2013	03/08/2012	02/08/2022	
SIE du PAYS de BAIN	25/01/2019	01/01/2019	31/12/2028	

#### *Les conventions d'achat d'eau*

Collectivité d'origine	Date d'effet	Date d'échéance	Signataires
CEBR (Guichen Pont Réan)			En cours
Institut d'Aménagement de la Vilaine	01/01/2017	31/12/2036	SAUR/ IAV / SEPIG / SMPEP Ouest 35





**Bilan des travaux concessifs :**

Fiche d'investissement	Référence contrat	Réalisation
MISE EN SECURITE ACCES - Station du Meneu / Station de Port de Roche / Réservoir de Bodiguel	Fiche investissement n°1	nov.-15
Mise en place d'une ventilation dans le local javel de Port de Roche	Fiche investissement n°2	nov.-14
Mise en place d'une ventilation dans le local javel du Meneu	Fiche investissement n°2	nov.-14
Mise en place d'une ventilation dans le local javel de Branleix	Fiche investissement n°2	nov.-14
Mise en place d'une cuve de 1 m <sup>3</sup> à Branleix	Fiche investissement n°2	oct.-16
Mise en place d'une douchette de sécurité à Branleix	Fiche investissement n°2	oct.-16
Modification de la ventilation de l'armoire électrique	Fiche investissement n°3	nov.-14
Renouvellement du faux plafond	Fiche investissement n°3	nov.-14

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUipes.



3.

PRÉSENTATION DE

Saur, une organisation et  
une méthode éprouvée



À MARNE-LA-VALLÉE



## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCE**s qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences au service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

### ➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



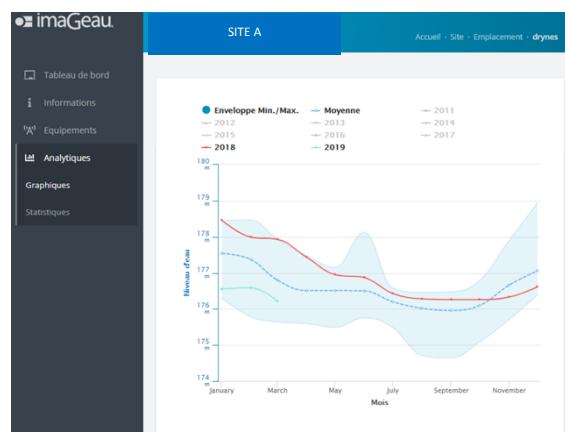
### ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRÉSÉRATION DE LA RESSOURCE - EMI

#### ① MAÎTRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

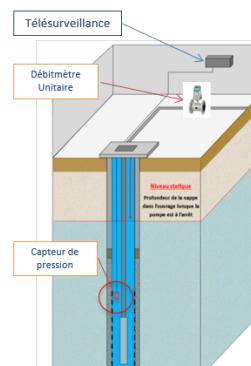
*Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).*

**EMI permet :**

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



## ② AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN DÉTECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

EAR© (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M© permet :

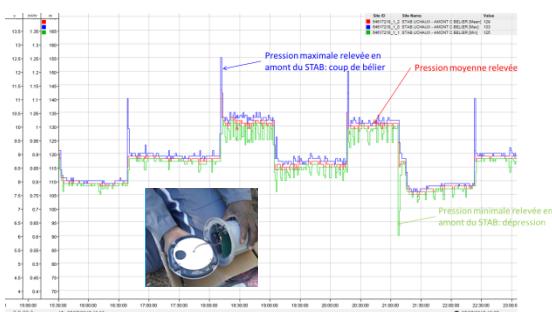
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



## ③ PRÉSERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE Perte PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHÉNOMÈNES TRANSITOIRES

CELLO4S© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



## ENJEU 2 SÉCURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

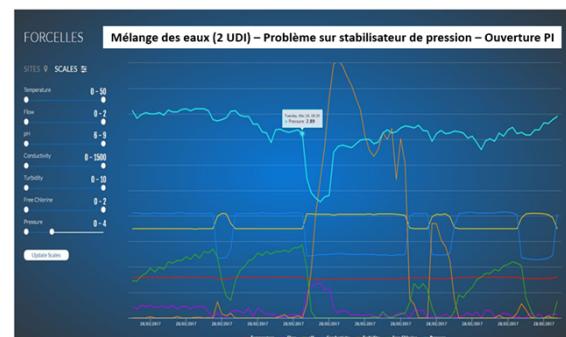
### ④ AMÉLIORER EN TEMPS RÉEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitector© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



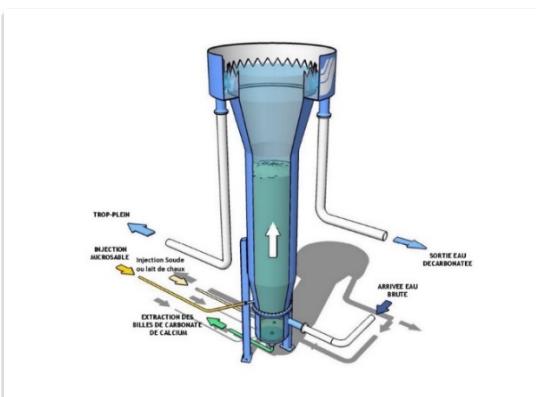
## ⑤ GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



- **Le Calcyle©** est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



## ENJEU 3 MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION

### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRÂCE À UNE TÉLÉRELÈVE INTÉR-OPÉRABLE

La **Télérelève** permet :

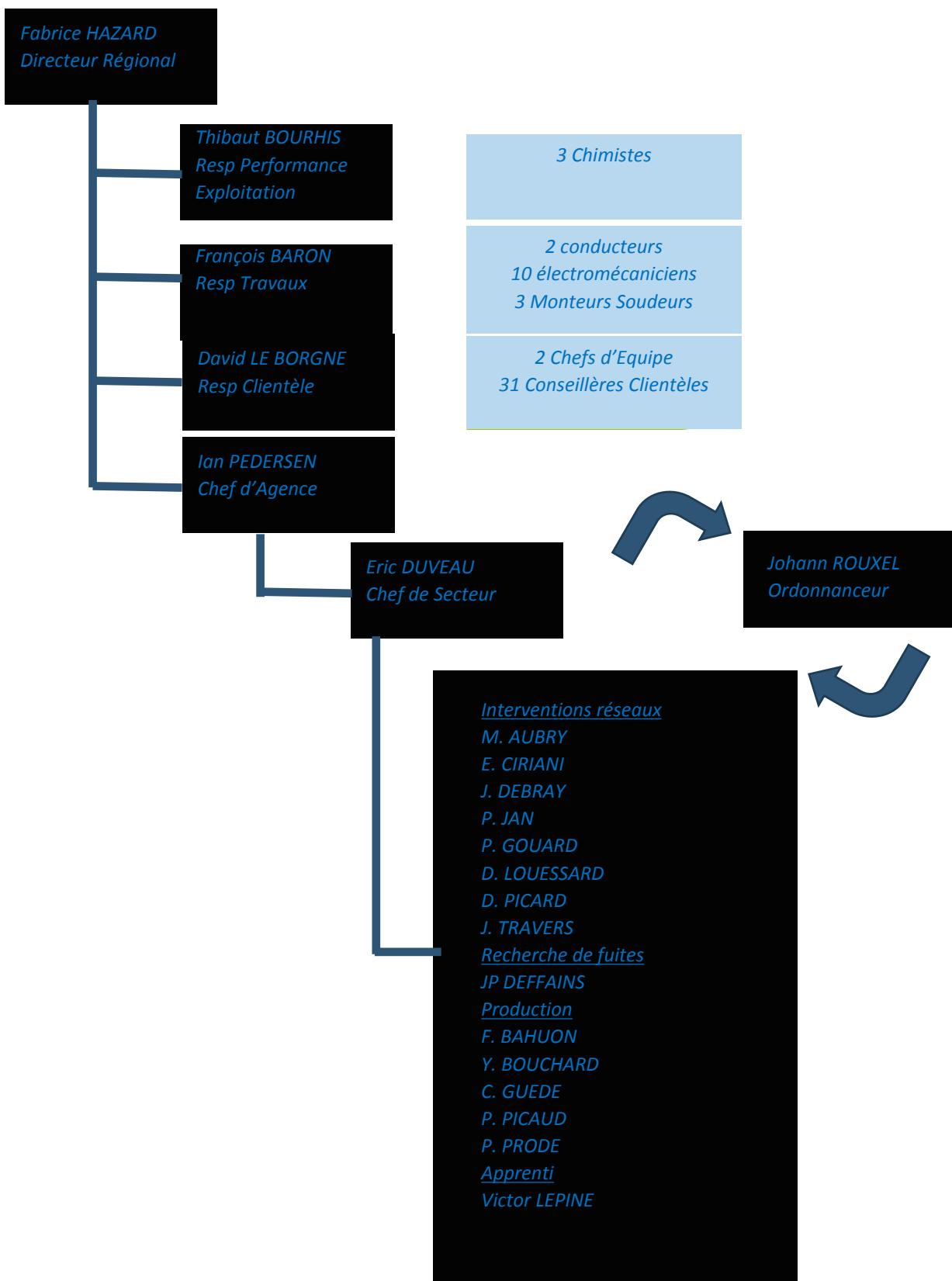
- Aux consommateurs : de suivre leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- A la collectivité : de suivre plus finement les rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :  
NOS SOLUTIONS AU SERVICE  
DE L'EAU**



## LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT





## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*



## VOTRE PATRIMOINE

SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	5
Station(s) de production	3
Station(s) de surpression	2
Ouvrage(s) de stockage	11
Volume de stockage (m³)	8 127
Linéaire de conduites (kml)	97,168

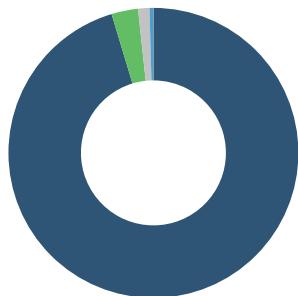


## LE RÉSEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

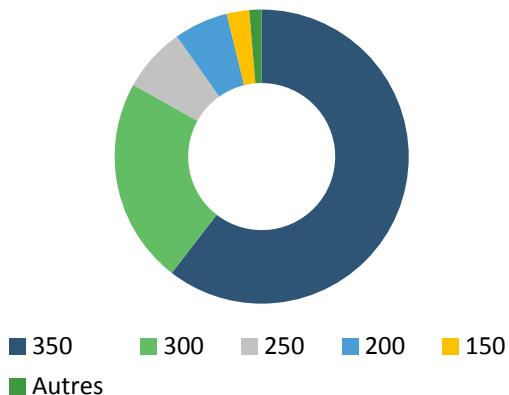
Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

### Répartition par matériau



■ Fonte	■ Acier	■ Pvc
■ Polyéthylène	■ Inconnu	■ Autres

### Répartition par diamètre



■ 350	■ 300	■ 250	■ 200	■ 150
■ Autres				

Diamètre	Valeur (%)
350	60,48
300	22,63
250	7,11
200	5,96
150	2,47
Autres	1,35

Matériau	Valeur (%)
Fonte	95,34
Acier	2,96
Pvc	1,27
Polyéthylène	0,41
Inconnu	0,02



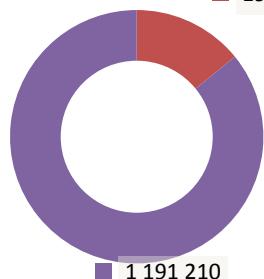
BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE  
*Un regard sur notre activité*

5.



**Le volume prélevé** est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)

■ 195 768



- Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC
- Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON

**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

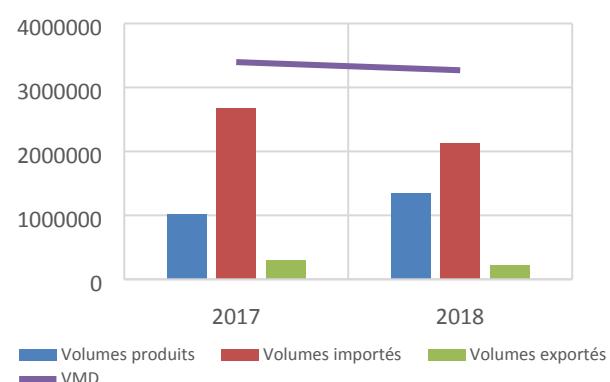
**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 363j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitants dans le réseau	2017	2018
Volumes produits	1 015 269	1 354 080
Volumes importés	2 681 896	2 132 656
Volumes exportés	301 029	217 840
Volumes mis en distribution	3 396 136	3 268 896
Volumes consommés	3 338 176	3 269 257

### Volumes en m<sup>3</sup>



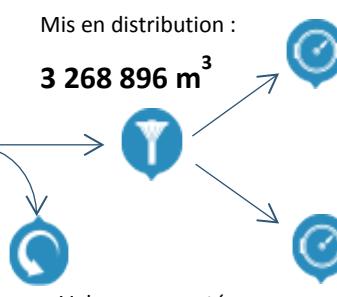
Volumes importés :

**2 132 656 m<sup>3</sup>**



Mis en distribution :

**3 268 896 m<sup>3</sup>**



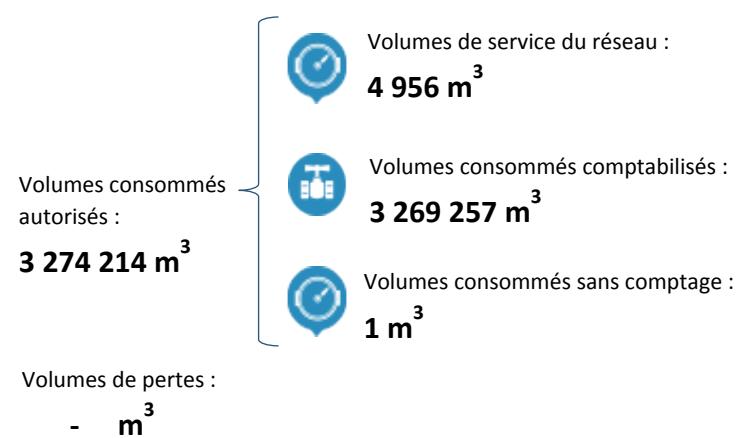
Volumes produits :

**1 354 080 m<sup>3</sup>**



Volumes exportés :

**217 840 m<sup>3</sup>**





## LE RENDEMENT DE RÉSEAU

Le **rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2017	2018
Rendement IDM (%)	98,5%	100,2%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

## L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2017	2018
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	1,56	-0,15

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

## L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/j)	1,64	-0,01

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2017	2018
Consommation en KWh	1 157 616	1 338 793

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

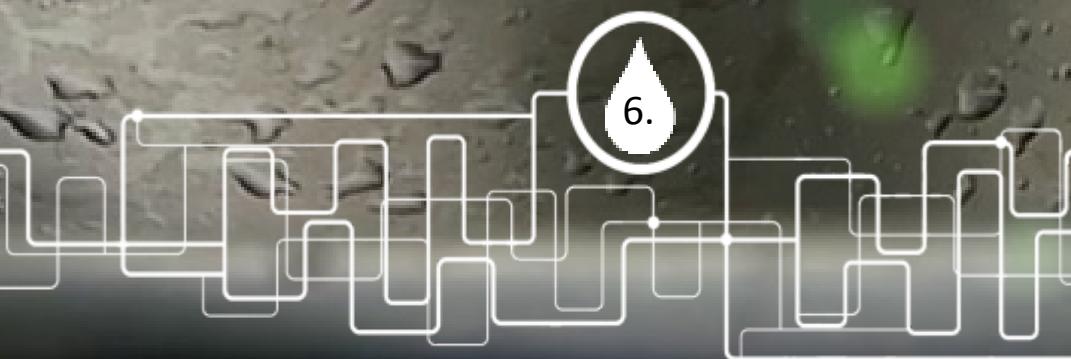
Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives



## LES CONSOMMATIONS DE RÉACTIFS

Produit	2017	2018
Carbonate calcium	65 340	60 020
Eau de Javel	24 883	27 700
Soude	14 151	11 348





## LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

*La qualité de l'eau, notre priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte règlementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. Saur vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

## SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2018

*Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivière, lacs, barrages ...).*

Nature de l'analyse	2017	2018
Bactériologique	4	3
Physico-chimique	7	13
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	7	13

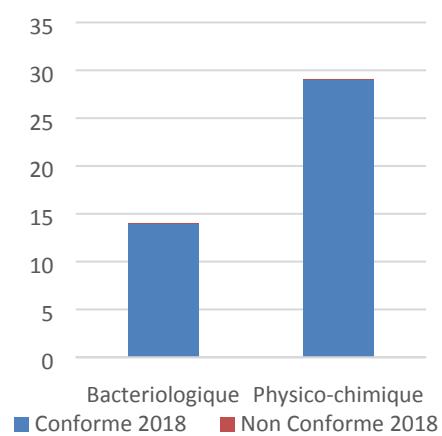
## L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

*Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.*

Taux de conformité	2017	2018
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	76%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2017	2018
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	4	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



*Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution*





7.

**LES INDICATEURS DE  
PERFORMANCE**  
*Garantir la performance  
de votre réseau*



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m <sup>3</sup> )	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
87,7%	3 486 735	100	1 389 511
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,02	0,119	97,168	110
Rapport du linéaire de réseau (hors branchements) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	Linéaire de réseau de desserte (km)
-0,15	-0,01	97,168
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Données de consolidation



LES INTERVENTIONS  
RÉALISÉES  
*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2017	2018
Nettoyage des réservoirs	4	14
Nombre de campagnes de recherche de fuites	9	2
Linéaire inspecté (ml)	25 500	2 200
Nombre de fuites trouvées	1	1
Réparation fuites/casses sur conduite	0	1
Réparation fuites/casses sur branchemet	1	0
Interventions d'entretien	2	13

### Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avérera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

### L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2017	2018
Entretien niveau 2	48	35
Contrôles réglementaires	20	15

**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	23	31
Préventif	25	4

**Contrôles réglementaires :** permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

### Les opérations de renouvellements

Le détail est présenté en annexe.





**LES PROPOSITIONS  
D'AMÉLIORATION**  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*



Suite à l'obtention de la certification Qualité – Sécurité – Environnement sur le périmètre du syndicat, SAUR a réalisé à l'été 2014 un inventaire complet des installations du Syndicat en vue d'identifier les travaux de mise en conformité des ouvrages. Cette opération nous conduit à préconiser la mise en place des équipements suivants :

La plupart de nos préconisations feront l'objet de travaux par le syndicat en 2018-2019.

#### STATION DE PORT DE ROCHE

- Chambre à vannes pompage : il manque un barreaudage antichute.



#### STATION DU MENEU

- Afin d'améliorer la gestion de la mise en équilibre de l'eau, SAUR préconise la mise en place d'un silo à carbonate. A voir avec la présence de la ligne 20 000V.

#### STATION DE REPRISE DU CHAMP JAMET

- Dans le cadre du projet de défense incendie de la future installation BJ75 sur Sainte Marie, il prévu qu'un pompage dédié soit mis en place sur le périmètre des installations sous maîtrise d'ouvrage Redon Agglomération..
- Raccordement de la station au réseau collectif EU (by-pass de la fosse septique)



## ANCIENNE STATION DE RAULIN

- Le SMPEP devra statuer sur le devenir de ce site abandonné : destruction ? Le génie civil de la station se délabre au fil du temps.
- Nous observons des affaissements de terrain et des trous (présence probable de blaireaux ou renards)

## TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSM DATA

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Une présentation en annexe du RAD vous informe de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, afin d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

Les installations concernées sur votre périmètre sont les suivantes :

SITE	LIAISON	Nouveau matériel	Modification nécessaire	Prévu au renouvellement
Export Cresiolan Cne SIXT SUR AFF	Sofrel S510 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
Export REDON PARADET CGE	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
Import AUCFERT	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
Puits N°3 La Briquetterie Cne LANGON	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	2024
Regard Guipry Ouest 35 Cne GUIPRY	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	2019
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
Reprise du Branleix Cne MERTEL	Sofrel S550 GSM	Reparamétrage du poste en GPRS	2018	-
RES Bodiguel Cne LANGON	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	2024
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	Sofrel S50 R3	S500 / S4W ou équivalent	2019-2022	-



10.

## LE CARE

*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*



## LE CARE

SAUR

11/07/2019

### COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2018

(en application du décret du 14 mars 2005)

#### GESTION DU SERVICE EAU EN GROS

Région OUEST  
Centre LOIRE ET VILAINE  
Département ILLE-ET-VILAINE  
Collectivité SD PRODUCTION OUEST 35-PREG

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>1 629,9</b>	<b>1 493,2</b>	<b>-8,4</b>
<b>Exploitation du service</b>		<b>1 454,1</b>	<b>1 267,3</b>	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>		<b>175,8</b>	<b>225,8</b>	
<b>CHARGES</b>		<b>1 588,9</b>	<b>1 608,2</b>	<b>1,2</b>
Personnel		47,7	55,2	
Energie électrique		87,2	98,5	
Achats d'eau		1 070,2	991,7	
Produits de traitement		15,7	19,8	
Analyses		15,3	18,1	
Sous-traitance, matières et fournitures		16,1	19,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		41,4	49,3	
Autres dépenses d'exploitation		17,9	21,3	
- Télécommunications, poste et télégestion		3,0	3,1	
- Engins et véhicules		6,0	7,9	
- Informatique		1,1	1,4	
- Assurances		5,0	5,0	
- Locaux		2,1	2,7	
- Divers		0,8	1,1	
Contribution des services centraux et recherche		19,2	19,5	
Collectivités et autres organismes publics		175,8	225,8	
- Part collectivité		175,8	225,8	
Charges relatives aux renouvellements		57,4	58,2	
- Pour garantie de continuité du service		6,7	6,8	
- Programme contractuel		50,7	51,4	
Charges relatives investissements du domaine privé		5,9	6,5	
Entretien 2ème Niveau		19,0	24,8	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>41,1</b>	<b>-115,0</b>	
<b>Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)</b>		<b>14,1</b>		
<b>RESULTAT</b>		<b>26,9</b>	<b>-115,0</b>	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :  
y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du  
domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 120-027005 -350800 -03 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :  
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 11/07/2019





## MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

### **Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques**

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

- 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

- 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.





- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - o des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - o des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
- le matériel de sécurité.
- les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).



- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

#### 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :

  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats
  - NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.

- "Assurances" : ce poste comprend :

la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire

Les primes dommages ouvrages

Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu

Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

#### 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

#### 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

#### 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

#### 12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul





fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi plurianuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

#### 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- Programme contractuel d'investissements
- Fonds contractuel d'investissements
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

#### 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

#### 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

### 4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

### 5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

### 6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES





## LE PATRIMOINE DE

### SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

### Les ressources ou ouvrages de prélevement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélevement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
PUITS DE L'ETIER	PUITS - FORAGE	1992	16/09/1999	10/04/2001	13/04/2001	FORAGE N°4 L'ETIER CNE LANGON	LANGON
PUITS DE L'ILLETTTE	PUITS - FORAGE	1974	03/11/1999	10/04/2001	13/04/2001	PUITS N°2 LILLETTE CNE LANGON	LANGON
PUITS DE LA BRIQUETTERIE	PUITS - FORAGE	1979	16/09/1999	10/04/2001	13/04/2001	PUITS N°3 LA BRIQUETTERIE CNE LANGON	LANGON
PUITS DE RAULIN	PUITS - FORAGE	1988	09/09/2008	02/09/1986	25/05/1988	STATION D'EAU DE RAULIN CNE DE MESSAC	MESSAC
PUITS DU MENEU	PUITS - FORAGE	1970	22/11/1983	15/01/1985	28/10/1986	STATION D'EAU POTABLE LE MENEU CNE PIPRIAC	PIPRIAC

### Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	1970	40 m3/h	Souterraine : Nappe	Oui	Non	PIPRIAC
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	1964	420 m3/h	Souterraine : Nappe alluviale	Oui	Non	LANGON
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	1988	0 m3/h	Souterraine : Nappe alluviale	Oui	Non	MESSAC

### Les ouvrages de stockage

#### *Châteaux d'eau et réservoirs :*

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Réservoir de Bodiguel	2x1200 m3	98	93	95	Oui	LANGON
Réservoir sur tour Fraux 2000 cuve 1 et 2 Cne Pipriac	2000 m3	129	121,36	96,5	Oui	PIPRIAC
Réservoir sur tour Fraux 600 Cne Pipriac	600 m3	123,87	116,67	97,62	Oui	PIPRIAC

#### *Bâches de reprise et bâches de surpression :*

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de reprise Champs Jamet 1	1000 m3	Oui	BAINS-SUR-OUST	Bâche de reprise
Bâche de reprise Champs Jamet 2	1000 m3	Oui	BAINS-SUR-OUST	Bâche de reprise
Bâche eau traitée n°1 station de PORT DE ROCHE	600 m3	Oui	LANGON	Bâche de reprise
Bâche eau traitée n°2 station de PORT DE ROCHE	400 m3	Oui	LANGON	Bâche de reprise
Bâche reprise station LE MENEU	90 m3	Oui	PIPRIAC	Bâche de reprise
Bâche de reprise station de PORT DE ROCHE	2 m3	Oui	LANGON	Bâche de surpression
Tour de pulvérisation station de PORT DE ROCHE	35 m3	Oui	LANGON	Bâche de surpression





## Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	BAINS-SUR-OUST	1997	275 m3/h	Oui	Non	-
Reprise du Branleix Cne MERNEL	MERNEL	1999	160 m3/h	Oui	Non	-

## Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	125	21,15
Acier	250	8,29
Acier	300	2850,85
Fonte	0	34,65
Fonte	100	73,27
Fonte	125	19,95
Fonte	150	2404,3
Fonte	200	5691,84
Fonte	250	6506,79
Fonte	300	19142,95
Fonte	350	58764
Inconnu	0	8,59
Inconnu	100	9,65
Inox	100	0,81
Polyéthylène	110	12,21
Polyéthylène	250	388,82
Pvc	110	141,04
Pvc	160	863,84
Pvc	200	97,04
Pvc	50	4,49
Pvc	75	22,59
Pvc	90	101,28
Total		97168,4



## **Linéaire de canalisation par matériau et diamètre :**

MATERIAU	< 1960	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	>2009	Inconnu	Total général
Acier	28	23	2745	21	55.33		8		2880
Fonte	219	35	2151	8736	60764.25	18634.05	2098		92638
Inconnu	0	0						18	18
Inox	0	0					1		1
Polyéthylène	0	0			0	401.03			401
Pvc	0	3	102	7	911.02	176.92	29		1230
Total général	248	61	4998	8764	61730.6	19212	2137	18	97168

## **Les équipements de réseau**

Type équipement	Nombre
Boite à boues	4
Clapet	1
Compteur	32
Defense incendie	2
Plaque d'extrémité	3
Régulateur / Réducteur	11
Vanne / Robinet	116
Ventouse	90
Vidange / Purge	93

## **Inventaire**

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service peut être fourni à la demande.



BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNÉE  
*Un regard sur notre activité*



## LES VOLUMES D'EAU

**Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.**

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	1 023 026	1 357 910	32,7%
Volume importé	2 690 618	2 130 238	-20,8%
Volume exporté	303 397	216 112	-28,80%

### Les volumes prélevés mensuels par ressource

#### Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC - Exhaure

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	15 000	11 900	11 600	11 700	13 817	10 599	10 104	12 115	9 203	11 462	8 707	11 198	137 405
2018	13 612	12 929	15 537	20 465	11 021	21 231	18 000	17 527	14 973	18 167	15 449	16 857	195 768

#### Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON - Forage N°4 L'Etier

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	4 246	2 620	2 648	1 940	2 437	2 627	1 322	1 509	1 049	801	513	1 114	22 826
2018	6 307	7 826	8 693	10 339	2 781	6 894	1 131	3 266	2 969	3 777	2 866	2 835	59 684

#### Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON - Puits N°2 Lillette

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	33 266	23 597	24 264	22 797	27 557	25 967	18 142	20 096	16 111	23 222	14 320	16 821	266 160
2018	35 560	22 149	24 297	28 028	21 086	23 435	28 594	28 624	29 740	38 978	27 949	24 912	333 352

#### Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON - Puits N°3 La Briquette

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	86 928	70 575	62 701	62 663	75 362	67 758	45 429	47 333	31 258	40 462	31 653	35 496	657 618
2018	51 710	54 989	53 969	57 756	57 899	57 180	78 817	76 754	72 009	86 190	69 995	80 906	798 174





## **Les volumes produits mensuels par ressource**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

### **Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC - LAVAGE FILTRE**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	0	- 50	0	- 60	0	- 50	- 40	- 151	- 75	- 164	- 79	- 72	- 741
2018	0	- 60	0	0	- 60	- 140	0	- 45	0	- 75	0	0	- 380

### **Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC - STATION DE PROD DU MENEU**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	14 726	12 100	11 900	12 000	14 035	10 985	12 900	9 397	9 283	11 110	8 740	11 020	138 196
2018	13 685	13 006	15 016	20 540	16 410	16 147	17 932	17 452	15 038	17 941	15 297	16 614	195 078

### **Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON - Eau traitée vers BODIGUEL**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	82 700	68 000	63 300	59 715	72 277	68 112	37 344	36 204	21 892	27 320	21 628	24 547	583 039
2018	48 919	62 805	62 008	65 572	56 456	59 808	79 226	74 831	77 573	95 137	74 342	80 490	837 167

### **Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON - Eau traitée vers MONTENAC Port de roche**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	39 600	24 210	24 885	23 331	27 795	23 787	23 238	27 499	22 047	26 919	21 129	23 812	308 252
2018	26 605	23 003	25 500	29 028	22 060	24 996	31 740	34 040	27 224	33 797	26 196	27 421	331 610

### **Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON - EAU DE LAVAGE FILTRE**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	- 440	- 390	- 530	- 520	- 521	- 537	- 389	- 392	- 540	- 535	- 349	- 577	- 5 720
2018	- 349	- 428	- 418	- 498	- 518	- 514	- 348	- 426	- 416	- 873	- 418	- 359	- 5 565





## **Les volumes importés mensuels par ressource**

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

### **Import Cournon Cne de Bains Sur Oust - Eau Du Morbihan-**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	950	810	890	1 080	1 185	1 068	978	1 142	946	1 254	913	921	12 137
2018	918	891	1 046	1 384	983	899	1 074	986	987	1 489	984	1 174	12 815

### **Import Pont Réan - Guichen - SIAEP des Bruyères - Import CEPR - Pont Réan**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	3 565	1 870	975	1 030	1 125	3 600	4 450	5 170	1 615	1 900	616	5 903	31 819
2018	6 499	4 398	796	406	266	332	628	688	521	756	1 313	1 049	17 652

### **Import EPTB Vilaine - Aucfer – dn150**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	31 209	102 299	48 076	37 349	30 725	29 303	33 929	35 003	29 990	85 610	79 960	89 221	632 674
2018	55 119	36 420	49 170	41 240	58 140	48 508	47 092	43 390	43 327	47 943	62 480	84 937	617 766

### **Import EPTB Vilaine – Aucfer – dn 40**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	570	1 887	856	664	563	537	620	640	632	1 491	1 469	1 627	11 556
2018	1 002	658	874	724	1 042	535	197	151	132	92	174	92	5 673

### **Surpression La Clôture - BAINS-SUR-OUST – EXPORT EPTB Vilaine**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	179 303	63 291	141 140	175 499	166 199	174 928	200 283	192 519	194 373	181 530	165 399	167 968	2 002 432
2018	137 027	138 565	123 670	112 675	114 981	128 044	119 758	104 304	113 652	145 374	118 677	119 605	1 476 332





## Les volumes exportés mensuels par ressource

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

### **Comptage Boeuvres Cne de MESSAC - EXPORT vers SIE Guipry-Messac**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	400	850	380	341	218	191	107	183	291	624	337	524	4 446
2018	342	232	254	595	309	551	452	228	466	1 182	986	541	6 138

### **Comptage Branleix Cne MERNEL - Branleix export vers SIAEP des Bruyères**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	10 945	4 965	4 440	4 620	6 388	5 479	7 231	11 313	13 238	18 109	13 686	16 455	116 869
2018	17 547	15 068	15 770	18 252	15 015	14 109	19 131	15 381	14 075	15 752	11 408	12 138	183 646

### **Comptage Raulin PN24 Cne MESSAC - EXPORT SIE Guipry Messac**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	320	250	262	255	326	282	274	321	161	213	166	194	3 024
2018	207	186	177	227	180	195	199	203	184	248	201	268	2 475

### **Export réservoir Baulon – SM eau de la Forêt de Paimpont**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	7 257	8 188	8 404	7 732	10 184	10 622	8 401	10 166	8 880	10 901	8 531	9 793	109 059
2018	10 134	8 515	6 372	3 569	2 998	2 745	3 627	1 169	2 319	4 678	8 718	9 857	64 701

### **Export Cournon Cne de Bains sur Oust - vers Eau du Morbihan**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	1 099	930	970	1 210	1 374	1 192	1 346	1 692	1 136	1 463	1 036	1 102	14 550
2018	1 128	1 083	1 232	1 742	1 196	1 106	1 508	1 770	1 683	1 760	1 191	1 407	16 806

### **Export Cournon Cne de Bains sur Oust - vers SIE Port de Roche**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	950	810	890	1 080	1 185	1 068	978	1 142	946	1 254	913	921	12 137
2018	918	891	1 046	1 384	983	899	1 074	986	987	1 489	984	1 174	12 815

### **Export Cresiolan Cne SIXT SUR AFF – vers SIE de Port de Roche**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	6 899	13 718	12 361	13 045	15 583	13 984	13 287	16 368	12 982	16 620	12 384	14 313	161 544
2018	14 979	13 136	15 905	16 805	13 502	11 666	14 789	14 945	13 644	17 942	12 800	13 586	173 699





## Export GOVEN CEBR

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	29 682	19 230	28 155	30 815	37 505	33 190	15 405	21 065	16 545	20 870	16 935	19 450	288 847
2018	17 465	13 425	9 075	5 730	5 840	7 310	13 033	11 209	13 516	36 822	30 968	34 913	199 306

## Export La Halte Cne GUIPRY - SIE Guipry Messac

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	4 454	3 608	3 555	3 889	4 450	3 894	3 604	4 630	3 879	4 799	3 511	3 986	48 259
2018	4 856	2 678	3 723	4 687	3 609	3 483	4 420	4 068	3 628	5 129	3 962	4 335	48 578

## Export la Pironnais GUIPRY - SIE de Guipry Messac

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	2 403	1 757	1 845	1 749	2 350	2 414	2 045	2 232	1 673	2 177	1 736	2 324	24 705
2018	2 383	2 096	2 103	2 580	1 933	1 808	2 309	2 123	1 803	2 243	1 824	1 870	25 075

## Export le Portal LOHEAC - SIAEP des Bruyères

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	24 144	20 116	19 325	19 660	24 842	22 486	19 509	21 358	18 803	22 622	16 975	10 156	239 996
2018	6 761	15 012	16 509	23 815	17 036	17 310	30 251	21 337	20 826	25 295	19 243	21 938	235 333

## Export Montenac LANGON - SIE de Port de Roche

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	39 600	24 210	24 885	23 331	27 795	23 787	23 237	27 500	22 047	26 919	21 129	23 812	308 252
2018	26 605	23 003	25 500	29 028	22 060	25 196	31 740	34 040	27 224	33 797	26 196	27 421	331 810

## Export Pontmonvoisin St MALO DE PHILY - SIAEP des Bruyères

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	184	151	153	150	287	247	191	197	172	229	166	216	2 343
2018	226	182	172	276	567	194	256	185	162	196	159	183	2 758

## Export REDON AUCFER - Ville de Redon

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Export REDON PARADET - Ville de Redon

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	280	210	230	1 513	583	317	321	397	521	541	829	488	6 230
2018	474	398	590	1 643	414	411	158	1 240	648	437	304	200	6 917





### Export RES BAINS SUR OUST – SIE Port de Roche

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	21 833	17 745	18 750	18 493	22 758	19 931	19 035	22 844	19 292	22 868	17 490	20 784	241 823
2018	20 010	17 911	17 603	21 443	16 979	16 483	21 728	20 897	17 541	22 529	17 329	19 309	229 762

### Export vers le SIE Pays de Bain - Export vers le SIE Pays de Bain GD

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	55 694	45 195	41 140	39 044	49 329	46 909	46 866	53 653	47 842	57 245	42 950	51 029	576 896
2018	51 445	42 981	36 607	42 121	32 366	36 447	48 495	45 636	45 729	54 869	42 561	47 089	526 346

### Export vers le SIE Pays de Bain - Export vers le SIE Pays de Bain PD

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

### Import Pont Réan - Guichen - SIAEP des Bruyères

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	3 565	1 870	975	1 030	1 125	3 600	4 450	5 170	1 615	1 900	616	5 903	31 819
2018	6 499	4 398	796	406	266	332	628	688	521	756	1 313	1 049	17 652

### Export bâche de St Malo de Phily – SIAEP des Bruyères

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	90 397	68 513	70 442	67 341	84 843	73 502	67 636	75 573	70 854	91 415	66 917	74 287	901 720
2018	74 763	66 721	69 745	80 500	64 658	66 016	78 575	69 189	66 211	82 908	65 305	75 255	859 846

### Regard Guiqry Ouest 35 Cne GUIPRY - Export SIE Guiqry-Messac

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	22 481	18 284	17 752	17 891	21 123	18 389	17 404	21 604	18 644	26 649	18 574	20 387	239 182
2018	20 047	17 545	17 981	23 338	18 284	19 552	22 161	20 776	21 130	24 994	21 237	22 055	249 100

### RES Les Fraux2000 Cne PIPRIAC - Export vers les Fraux 600 - SIAEP des Bruyères

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	31 416	22 906	22 536	23 623	29 041	26 007	26 349	28 344	28 496	32 025	24 839	25 220	320 802
2018	25 537	23 414	24 935	28 853	22 721	20 712	25 516	24 731	22 051	28 274	21 044	24 285	292 073





## DONNÉES POUR LE RPQS

		<b>Vol 365 j (m<sup>3</sup>)</b>
EAU BRUTE PAR POINTS DE PRELEVEMENTS	Puits de l'Illette	332 006
	Puits de La Briquerie	802 078
	Forage de l'Etier	59 299
	Forage du Meneu	196 129
	<b>TOTAL</b>	<b>1 389 511</b>
EAU PRODUITE PAR STATION	Station de Port de Roche	1 167 999
	Station du Meneu	186 081
	<b>TOTAL</b>	<b>1 354 080</b>
IMPORTS PAR COLLECTIVITE	EPTB Vilaine	2 102 990
	CEBR	16 815
	EAU DU MORBIHAN	12 851
	<b>TOTAL</b>	<b>2 132 656</b>
EXPORTS PAR COLLECTIVITE	CEBR	200 984
	EAU DU MORBIHAN	16 856
	<b>TOTAL</b>	<b>217 840</b>
VENTES D'EAU COLLECTIVITES ADHERENTES	Redon	7 080
	Les Bruyères	1 592 307
	Guipry-Messac	331 442
	Port de Roche	748 485
	Pays de Bain	525 541
	Forêt de Paimpont	64 402
	<b>TOTAL</b>	<b>3 269 257</b>



## LES INDICATEURS

### Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$Rendement IDM = \frac{V consommé autorisé + V vendu en gros}{V produit + V acheté en gros}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	1 015 269	1 354 080	33,4%
Volume acheté en gros	2 681 896	2 132 656	-20,5%
Volume vendu en gros	301 029	217 840	-27,6%
Volume consommé autorisé	3 340 712	3 274 214	-2,0%
Rendement IDM (%)	98,5	100,2	1,7%

### Indice Linéaire de pertes

$$Indice linéaire de pertes (ILP) = \frac{Volume mis en distribution - Vconsommé autorisé}{Linéaire de réseau * 365j}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	1 015 269	1 354 080	33,4%
Volume acheté en gros	2 681 896	2 132 656	-20,5%
Volume vendu en gros	301 029	217 840	-27,6%
Volume mis en distribution	3 696 136	3 268 896	-3,7%
Volume consommé autorisé	3 340 712	3 274 214	-2,0%
Linéaire du réseau	97	97	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	1,57	- 0,15	-109,5%

### Indice Linéaire de volume non compté

$$Indice linéaire de volume non compté (ILVNC) = \frac{Volume mis en distribution - Volume consommé}{Linéaire de réseau * 365j}$$

	2017	2018	Evolution N/N-1
Volume produit	1 015 269	1 354 080	33,4%
Volume acheté en gros	2 681 896	2 132 656	-20,5%
Volume vendu en gros	301 029	217 840	-27,6%
Volume mis en distribution	3 696 136	3 268 896	-3,7%
Volume consommé	3 338 176	3 269 257	-2,1%
Linéaire du réseau	97	97	0%
Indice linéaire de volume non compté	1,64	- 0,01	-100,6%



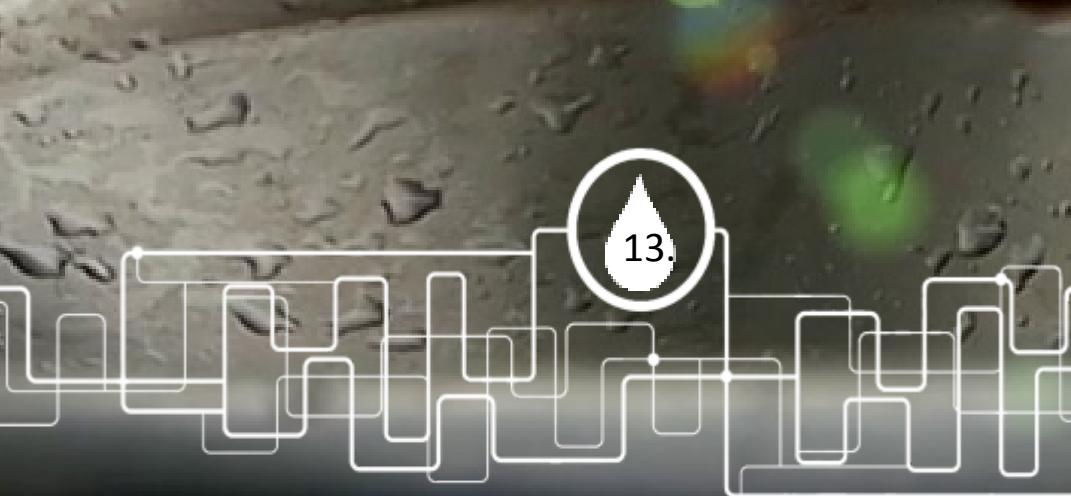
## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2014	2015	2016	2017	2018
Comptage Branleix Cne MERNEL	67 103	79 039	78 199	73 440	54 956
Export Cresiolan Cne SIXT SUR AFF	307	206	195	173	163
Forage N°4 L'Etier Cne LANGON	- 2 277	40 822	27 638	12 247	19 654
Point de stockage de la Rabine Cne GUIPRY	6 337	1 332	1 124	709	57
Protection Cathodique Feeder Redon	488	508	507	634	477
Puits N°3 La Briquetterie Cne LANGON	129 462	128 636	140 762	96 550	115 008
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	228 971	397 989	206 043	314 996	312 960
RES Bodiguel Cne LANGON	12 060	12 476	9 620	2 937	6 599
RES Les Fraux Cne PIPRIAC	807	1 760	1 986	1 893	1 498
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	147 204	143 484	166 790	124 186	149 803
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	853 009	1 437 580	812 315	529 166	677 110
Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	6 793	551	465	685	508
<b>Total</b>	<b>1 450 264</b>	<b>2 244 383</b>	<b>1 445 644</b>	<b>1 157 616</b>	<b>1 338 793</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

## CONSOMMATION DE RÉACTIFS

Installation	Réactif	2014	2015	2016	2017	2018
Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Eau de Javel	5166	5535	4428	4895,4	8204,1
Reprise du Branleix Cne MERNEL	Eau de Javel	0	442,8	196,8	295,2	209,1
RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Eau de Javel	4501,8	7951,95	7650,6	10614,9	8118
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Carbonate calcium	0	14400	19200	4200	4800
Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Eau de Javel	2324,7	1980,3	2091	1820,4	2189,4
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Carbonate calcium	80590	56040	96980	61140	55220
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Eau de Javel	13038	13776	10147,5	7257	8979
Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Soude	19491	27100,5	26299,5	14151	11347,5



## LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

*La qualité de l'eau, notre priorité*



## L'EAU BRUTE

### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)
Bactériologique	3	0
Physico-chimique	13	2
Nombre total d'échantillons	13	2

#### • STATION DE PRODUCTION DE PORT DE ROCHE

- ✓ L'eau qui provient des deux puits (La Briquerie et l'Illette) est de bonne qualité chimique mais elle est agressive.
- ✓ Le forage de l'Etier contient du manganèse

Le contrôle sanitaire du 27/03/2018 a montré des traces de lindane dans l'eau du puits de L'Illette (0.015 µg/l), dans l'eau de celui de La Briquerie (0.01 µg/l) et dans l'eau du forage de l'Etier (0.008 µg/l).

#### • STATION DE PRODUCTION DU MENEU

C'est une eau souterraine de bonne qualité chimique et bactériologique, mais elle est agressive.

La surveillance de l'exploitant a montré une teneur en COT qui a varié entre 1.3 et 1.4 mg/l. Pour rappel, le suivi réalisé en 2016-2017 à la demande du Syndicat de Production Ouest 35 a révélé des teneurs variant entre 0.5 à 0.8 mg/l (moyenne de 0.65 mg/l).

A noter que la pluviométrie de l'année 2018 a été plus importante que celle de l'année 2017.

## L'EAU TRAITÉE

### Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Physico-chimique	0	0	0	2	2	100
Nombre total d'échantillons	0	0	0	2	2	100

#### • STATION DE PRODUCTION DU MENEU

L'eau produite a été de qualité satisfaisante.

L'autocontrôle de l'exploitant du 28/09/2018 et du 27/11/2018 a montré l'absence de pesticides (teneurs inférieures aux seuils de détection).

A rappeler que cette station ne distribue pas directement les usagers.





## L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	14	14	100	0	0	0
Physico-chimique	29	29	100	4	4	100
Nombre total d'échantillons	30	30	100	4	4	100

#### • STATION DE PRODUCTION DE PORT DE ROCHE

L'eau produite a été de qualité satisfaisante.

La démanganisation biologique du forage de l'Etier permet un bon abattement du manganèse.

Elle est restée conforme aux limites réglementaires pour les nitrates et les métaux.

Le contrôle sanitaire a montré des teneurs en chlorure de vinyle et en benzène inférieures aux seuils de détection ainsi que l'absence de pesticides.

La recherche en indicateurs de radioactivité a révélé des teneurs inférieures aux seuils de détection, à l'exception de l'indicateur d'activité  $\beta$  globale (de 0.18 à 0.25 Bq/l). Ces résultats demeurent néanmoins en dessous du niveau de référence (1 Bq/l).

La teneur en COT est faible et stable ; elle est comprise entre 0.4 et 0.5 mg/l.

Quant aux THM, ils ont varié de 2 à 5  $\mu\text{g}/\text{l}$  (limite de qualité à 100  $\mu\text{g}/\text{l}$ ).

La teneur en nitrates est restée stable par rapport à 2017 qui a évolué entre 15 à 20 mg/l (moyenne de 18 mg/l).

#### • STATION DE REPRISE DU CHAMP JAMET

L'eau distribuée a été de bonne qualité bactériologique en 2018.

Elle est restée conforme aux limites réglementaires pour les nitrates et les métaux.

Le contrôle sanitaire a montré des teneurs en chlorure de vinyle et en benzène inférieures aux seuils de détection ainsi que l'absence de pesticides.

La concentration en nitrates a été comprise entre 6 et 32 mg/l (moyenne de 18 mg/l).

La teneur en COT (Carbone Organique Total) a varié de 1.1 à 1.8 mg/l. Comme en 2017, les concentrations se sont maintenues toute l'année en dessous de la référence de qualité qui préconise une teneur inférieure à 2 mg/l.

Quant aux THM, ils ont varié entre 63 à 87  $\mu\text{g}/\text{l}$  (limite de qualité à 100  $\mu\text{g}/\text{l}$ ).

La recherche en indicateurs de radioactivité a révélé des teneurs inférieures aux seuils de détection, à l'exception de l'indicateur d'activité  $\beta$  (valeur maximale mesurée : 0.6 Bq/l). Ces résultats demeurent néanmoins en dessous du niveau de référence (1 Bq/l).

#### • ACCELERATEUR LES CLOTURES – BAINS SUR OUST





La teneur en COT est relativement stable (résultats compris entre 1.2 et 1.8 mg/l).

Les concentrations mesurées sont néanmoins inférieures à la référence de qualité fixée à 2 mg/l.

Quant aux THM, ils ont varié entre 34 à 65 µg/l (limite de qualité à 100 µg/l).

Les analyses de pesticides, de chlorure de vinyle et en benzène se sont avérées conformes à la réglementation en vigueur (teneurs inférieures aux seuils de détection).

La recherche en indicateurs de radioactivité a révélé des teneurs inférieures aux seuils de détection, à l'exception de l'indicateur d'activité  $\beta$  globale (valeur maximale mesurée : 0.22 Bq/l). Ce résultat demeure néanmoins en dessous du niveau de référence (1 Bq/l).

#### ● RESERVOIR LES FRAUX 2000 – PIPRIAC

La teneur en COT est relativement stable (résultats compris entre 1.4 et 2.0 mg/l).

Quant aux THM ((trihalométhanes correspondant aux sous-produits de désinfection), les teneurs ont varié entre 48 et 84 mg/l (limite de qualité à 100 µg/l) sur le réseau alimenté par le réservoir des Faux.

Les résultats en nitrates ont varié entre 7 et 35 mg/l (moyenne de 21 mg/l).

Les analyses de chlorure de vinyle, de benzène et des indicateurs de radioactivité alpha globale et beta globale se sont avérées conformes à la réglementation en vigueur (teneurs inférieures aux seuils de détection).

La recherche en pesticides réalisée par l'ARS le 25/06/2018 a montré la présence d'AMPA dont la teneur s'élevait à 0.05 µg/l. Ce résultat reste néanmoins conforme à la norme en vigueur (0.1 µg/l par paramètre).

A noter que cette molécule n'a pas été recherchée dans l'eau produite par la station du Meneu dans le cadre de la surveillance de l'exploitant en 2018. Elle sera ajoutée à la liste des pesticides recherchés pour l'année 2019.



14.

**LES INDICATEURS DE  
PERFORMANCE**  
*Garantir la performance  
de votre réseau*



## DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.239	99,95%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		97,116	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		97,168	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.241	99,98%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		97,15	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		97,168	
<b>Total Partie B :</b>		<b>30</b>	
<b>PARTIE C</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
<b>Total Partie C :</b>		<b>65</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>110</b>	





## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Bains-sur-Oust	Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Bâche de reprise Champs Jamet 1	04/09/18
Bains-sur-Oust	Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Bâche de reprise Champs Jamet 2	13/11/18
Langon	RES Bodiguel Cne LANGON	Réservoir de Bodiguel 2007	24/10/18
Langon	RES Bodiguel Cne LANGON	Réservoir de Bodiguel 2007	18/09/18
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Bâche de reprise station de PORT DE ROCHE	12/10/18
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Bâche eau traitée n°1 station de PORT DE ROCHE	12/10/18
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Bâche eau traitée n°2 station de PORT DE ROCHE	29/11/18
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	29/11/18
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Tour de pulvérisation station de PORT DE ROCHE	29/11/18
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Réservoir sur tour Fraux 1000 cuve 1 Cne Pipriac	14/03/18
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Réservoir sur tour Fraux 1000 cuve 2 Cne Pipriac	15/03/18
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Réservoir sur tour Fraux 600 Cne Pipriac	17/05/18
Pipriac	Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Bâche reprise station LE MENEU	03/04/18



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Bains-sur-Oust	4	0	4
Guipry	1	0	1
Langon	9	3	12
Mernel	4	0	4
Pipriac	12	1	13
Redon	1	0	1
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>35</b>

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Bains-sur-Oust	Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Telesurveillance	28/02/18	Curatif
Bains-sur-Oust	Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Armoire électrique intérieure	11/06/18	Curatif
Bains-sur-Oust	Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Telesurveillance	16/07/18	Curatif
Bains-sur-Oust	Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	Pompe N°2 LA CHAMPS JAMET	10/10/18	Curatif
Guipry	Regard Guipry Ouest 35 Cne GUIPRY	Hydrostabilisateur Depart vers Guipry Agglo	14/02/18	Curatif
Langon	RES Bodiguel Cne LANGON	Telesurveillance	04/01/18	Curatif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Armoire Electrique Traitement	26/01/18	Préventif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Tuyauterie	05/02/18	Curatif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Analyseur Chlore Reprise BODIGUEL	16/02/18	Curatif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Batterie de Condensateur	13/03/18	Préventif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Ballon Anti-bélier Bodiguel Baches de Reprises	22/03/18	Curatif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Telesurveillance S550	20/08/18	Curatif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Traitement des Condensats	31/08/18	Curatif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Compresseur a Vis	07/09/18	Curatif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Telesurveillance S550	11/09/18	Curatif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Automate Traitement	26/09/18	Préventif
Langon	Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON	Automate Traitement	27/12/18	Curatif
Mernel	Reprise du Branleix Cne MERNEL	Telesurveillance	04/06/18	Curatif
Mernel	Reprise du Branleix Cne MERNEL	Telesurveillance	25/06/18	Curatif
Mernel	Reprise du Branleix Cne MERNEL	Telesurveillance	28/06/18	Curatif
Mernel	Reprise du Branleix Cne MERNEL	Telesurveillance	22/08/18	Curatif
Pipriac	Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Telesurveillance	31/01/18	Curatif
Pipriac	Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	Telesurveillance	07/03/18	Curatif
Pipriac	RES Les Faux Cne PIPRIAC	Tuyauterie	03/04/18	Curatif
Pipriac	RES Les Faux Cne PIPRIAC	Armoire de Commande	11/05/18	Curatif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	04/06/18	Curatif
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	11/06/18	Curatif
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	16/06/18	Curatif
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	24/06/18	Curatif
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	02/07/18	Curatif
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	09/07/18	Curatif
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	17/07/18	Curatif
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	03/08/18	Curatif
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	Telesurveillance	19/10/18	Préventif
Redon	Export REDON PARADET CGE	Telesurveillance	06/06/18	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Date
Bains-sur-Oust	Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	21/08/18
Goven	Export GOVEN CEBR	16/10/18
Mernel	Comptage Branlex Cne MERNEL	19/10/18
Mernel	Reprise du Branleix Cne MERNEL	19/10/18
Messac	Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	16/10/18
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	27/08/18
Pipriac	Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC	27/08/18
Redon	Import AUCFERT	21/08/18
Redon	Protection Cathodique Feeder Redon	21/08/18
Sixt-sur-Aff	Export Cresiolan Cne SIXT SUR AFF	05/07/18
Sixt-sur-Aff	Export Cresiolan Cne SIXT SUR AFF	27/08/18

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Date
Bains-sur-Oust	Reprise des Champs Jamet Cne BAINS SUR OUST	21/08/18
Mernel	Reprise du Branleix Cne MERNEL	19/10/18
Messac	Station d'Eau Potable Raulin Cne MESSAC	16/10/18
Pipriac	RES Les Fraux Cne PIPRIAC	27/08/18

## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.



## **Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel**

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

## **La garantie pour la continuité de service**

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.



3508000303 - OUEST 35 Contrat du : 01/01/2014 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : G+P		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
		Dotations(€)	50 091	50 091	50 091	50 091	50 091	50 091	50 091	50 091	50 091	50 091	50 091	601 092

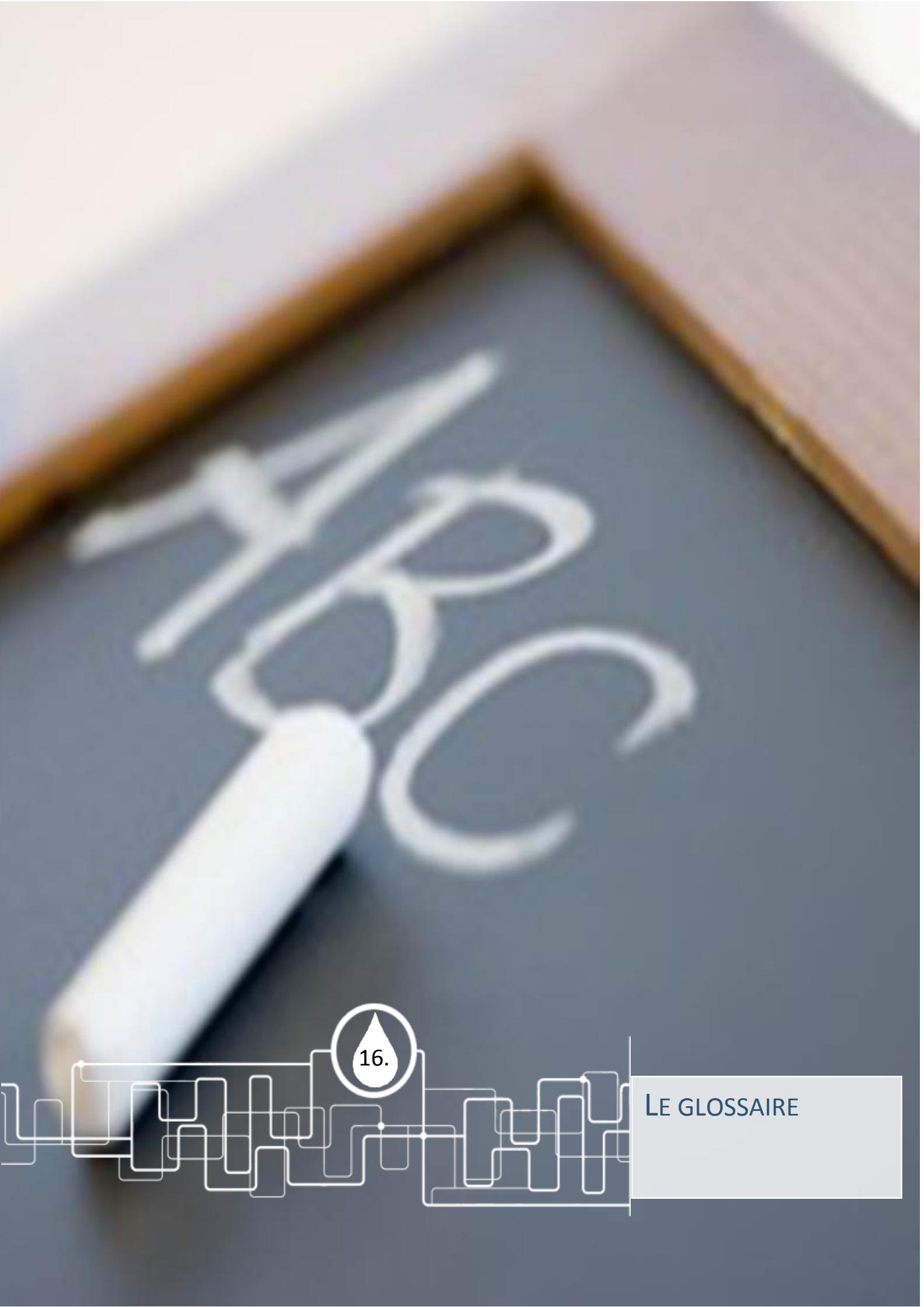
3508000303 - OUEST 35 Contrat du : 01/01/2014 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : G+P		2014	2015	2016	2017	2018	
Coefficient de la dotation		1,000000	1,012300	1,012300	1,012000	1,025800	
Coefficient de report de solde		1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	

3508000303 - OUEST 35 Contrat du : 01/01/2014 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : G+P		2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total (€)
Dotation actualisée (€)		50 091	50 707	50 707	50 692	51 383	0	253 580
Report de solde actualisé (€)		0	1 441	- 64 509	- 88 611	- 50 063	- 32 223	
		0	0	0	0	0	0	0
Prévu au Contrat	TOTAL	48 650	116 657	74 809	12 144	33 544		285 804
	Total renouvellement(€)	48 650	116 657	74 809	12 144	33 544	0	285 804
	Solde(€)	1 441	- 64 509	- 88 611	- 50 063	- 32 224	- 32 223	

Légende : Prévu au contrat = année de renouvellement > 1



3508000303 - OUEST 35 Contrat du : 01/01/2014 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé Détailé en programme au : 31/12/2018	Code Matériel	Libellé Matériel	Prévu au contrat	Description Opération	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant Vendu
35145PE0003 - Puits N°2 Lillette Cne LANGON / 35145PE0003-0010-01 - Pompage	PIM00007950	Pompe Exhaure 1	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	09/11/2018	2 872
35145PT00001 - Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON / 35145PT00001-0650-01 - SILO DE CARBONATE	IFE00020673	Debitmetre Carbonate	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	20/07/2018	1 128
35145PT00001 - Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON / 35145PT00001-0660-01 - MESURES (LABORATOIRE)	IAN00016543	Analyseur Chlore Reprise BODIGUEL	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	18/04/2018	2 462
35145PT00001 - Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON / 35145PT00001-0700-01 - REPRISES	IAN00016544	Analyseur Chlore Reprise MONTENAC	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	18/04/2018	2 462
35145PT00001 - Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON / 35145PT00001-0700-01 - REPRISES	PIM00007598	Pompe N°1 Reprise Vers Montenac	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	30/10/2018	6 257
35145PT00001 - Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON / 35145PT00001-0700-01 - REPRISES	PIM00007599	Pompe N°3 Reprise Vers Bodiguel	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	30/10/2018	9 232
35145PT00001 - Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON / 35145PT00001-0810-01 - COMPTAGES	IFE00021802	Debitmetre Eau Traitee vers MONTENAC	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	08/06/2018	1 539
35145PT00001 - Station d'Eau Potable Port de Roche Cne LANGON / 35145PT00001-0810-01 - COMPTAGES	IFE00021963	Debitmetre Eau Traitee vers BODIGUEL	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	03/01/2018	1 539
35175SR00001 - Reprise du Branleix Cne MERNEL /	VDR00026584	Stabilisateur de pression	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	07/11/2018	1 231
35219PT00001 - Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC / 35219PE00001 - Forage	IQE00033344	Compteur Reprise Le Meneu	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	20/07/2018	923
35219PT00001 - Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC / 35219PE00001 - Forage	PIM00008087	Pompe Exaure Forage N°1 Le Meneu	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	21/02/2018	410
35219PT00001 - Station d'Eau Potable Le Meneu Cne PIPRIAC / 35219PE00001 - Forage	PIM00008088	Pompe Exaure Forage N°2 Le Meneu	Prévu au Contrat	Renouvellement complet du matériel	TOTAL	21/02/2018	3 488



16.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléguataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléguataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléguataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléguataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléguataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement: Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution: Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute: Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée: Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée: Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique: Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique: Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation: Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution: Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public: ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur: ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



17.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



## 15.4 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

### GESTION DE LA RESSOURCE

- **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

- **Arrêté du 3 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 12 juin 2008 définissant le plan de l'étude de dangers des barrages et des digues et en précisant le contenu**

Un arrêté du 3 septembre 2018 rénove le contenu de l'étude de danger des barrages en le dissociant de celles des digues.

- **Arrêté du 3 octobre 2018 relatif aux modalités de participation du public pour l'élaboration et la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.**

Cet arrêté définit les modalités de consultation du public dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, en application des articles L. 212-2 et R.212-6 du Code de l'environnement. Les modalités de consultation des documents sont portées à la connaissance du public par voie électronique et par voie de publication dans un quotidien régional. La mise à disposition de ces documents et des synthèses effectuées à l'issue de chaque phase de consultation du public est effectuée en ligne. Le poste informatique permettant la consultation de la version électronique du dossier est mis à disposition au siège de l'agence ou de l'office de l'eau. Un exemplaire du dossier sur support papier est mis à disposition dans le même lieu. Ce texte est entré en vigueur le 28 octobre 2018.

- **Décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et schémas d'aménagement et de gestion des eaux**

Le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 a pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion



des eaux (SDAGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il précise également la notion de détérioration des masses d'eau. Il prend en compte les recommandations formulées par le Comité national de l'eau quant à une simplification des procédures de modification et de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Enfin, il ajuste les dispositions relatives aux comités de gestion des poissons migrateurs et aux plans de gestion des poissons migrateurs afin de faciliter leur prise en compte dans les SDAGE.

## AUTORISATIONS

- **Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance**

La loi publiée le 11 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance habilite le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures visant notamment à réformer le régime des autorisations d'exploration et d'exploitation de l'énergie géothermique.

- **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classées ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

- **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne



l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

➤ **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesusage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

➤ **Arrête du 17 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R.212-22 du code de l'environnement**

Le texte revient sur(i) la pertinence des éléments de qualité de l'état écologique des eaux de surface, (ii) les substances de l'état chimique des eaux de surface et polluants spécifiques de l'état écologique des eaux de surface, (iii) les substances pertinentes à surveiller dans les eaux de France et (iv) les préconisations pour les méthodes à utiliser pour le contrôle des éléments de qualité, paramètres pour le programme de surveillance des eaux de surface.

➤ **Note technique portant sur la réalisation de la 7e campagne de surveillance « nitrates » 2018-2019 au titre de la directive 91/676/CEE dite « nitrates »**

Une note du ministère de la Transition écologique et solidaire adressée aux préfets coordonnateurs de bassins livre ses instructions quant à la constitution du réseau de surveillance, à la collecte des données et aux éléments devant être rapportés à la Commission européenne en juin 2020.

➤ **Note d'information n° DGS/EA4/2018/92 du 04 avril 2018 relative au contrôle sanitaire et à la gestion des risques sanitaires liés à la présence du radon dans les eaux destinées à la consommation humaine**

➤ **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.



## GESTION DU SERVICE

### LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police"

- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Proposition de loi visant à proroger l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau prévue à l'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 :**

L'article 28 de la loi n° 2013-312 "visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes" dite "loi Brottes", permettait, en application de l'article 72 de la Constitution, d'engager une expérimentation. Les collectivités territoriales ou leurs groupements pouvaient définir des tarifs sociaux tenant compte de la composition ou des revenus du foyer, ou attribuer une aide financière au paiement des factures d'eau. Cette expérimentation d'une durée de 5 ans s'achève le 15 avril 2018. S'appuyant sur un rapport du comité national de l'eau publié en 2017, les auteurs de cette proposition de loi souhaitent proroger l'expérimentation. Le retard dans le lancement du dispositif et la nécessité d'évaluer cette mesure d'efficacité sociale sur le long terme sont invoqués pour motiver la prorogation de l'expérimentation. Les auteurs de ce texte proposent de laisser 3 années d'expérimentation supplémentaires jusqu'au 15 avril 2021.

- **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la





justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.

➤ **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

➤ **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

➤ **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.